

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix avril à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **M. PRUVOST Bertrand**, Président du Syndicat, en suite de convocation en date du 28 Mars.

ETAIENT PRESENTS : MM. LURETTE Bruno, ALLOUCHERY Jean-Marie, LECAILLE Sébastien, DUWAT Romain, GARDIN Jean, FONTAINE Frédéric, SENECAZ Dominique, HIBON Bernard (suppléant CARDON Joël), FASQUEL Marie (suppléant SGARD Maxime), LAVOGEZ Serge, POURCHEL Laurent, AZELART Luc, DELATTRE Jacques, LEROY Christian, WAROT Pascal, CROQUELOIS Jean-Michel (suppléant DEVIGNE Maurice), FOURNIER Daniel, WILQUIN Ghislain, COYOT Jean-Claude, HANQUEZ Michel, WACQUET Pascal, VASSEUR Jean-Pierre, GUILBERT Jean-Marie, POURCHEL Charles-Henri, CAZIN Bernard, VASSEUR Dany, HENDRICK Olivier, FASQUEL Gérard, DOUTRELANT Daniel, SCHRYVE Roger, DEVULDER Didier, FINDINIER Jean-Marc, PRUVOST Bertrand, Mmes COCQUEREL Micheline, LEMAIRE Isabelle.

ETAIENT ABSENTS : M. DUFOUR Olivier, PRUDHOMME Dominique, PRUVOST Dominique, absents

POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE : Mr DEDECKER Patrick à Mr COYOT Jean-Claude
Mr LEFEBVRE Hervé à Mr FOURNIER Daniel
Mme LEROY Isabelle à Mr GARDIN Jean
Mr MASSEZ Alain à Mr PRUVOST Bertrand

Membres en exercice : 42 – Présents : 35 – Représentés : 4 – Votants : 39 – Absents : 3

Monsieur PRUVOST Bertrand, Président du Syndicat, ayant constaté que les conditions de quorum étaient remplies, déclare la séance ouverte.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner un secrétaire de séance :
Monsieur Daniel FOURNIER est élu à l'unanimité.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 FEVRIER 2024 :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion du 9 février 2023 qui a été communiqué avec la convocation à la réunion de ce jour.

Monsieur le Président n'ayant observé aucune remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE BUREAU ET DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques particulières à formuler par rapport au compte rendu de la réunion de bureau et des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations qui ont été communiqués avec la convocation à la réunion de ce jour.

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils l'autorisent à ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Développement de services numériques – Dossier FEDER partenarial
Le Comité Syndical autorise l'ajout de ce point.

1- SERVICE EAU - EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président fait part au Comité Syndical de copies d'ordonnances rendues par le Tribunal d'Instance de Saint-Omer et transmises par Monsieur le Comptable du Trésor.
Ces ordonnances entraînent de plein droit l'effacement de toutes les dettes non professionnelles des débiteurs.

Même si la décision du tribunal s'impose à la collectivité, Monsieur le Président explique que le Comité Syndical est tenu de délibérer car il doit constater que les créances éteintes deviennent une charge définitive pour le Syndicat du fait de l'irrecouvrabilité de celles-ci.

Après délibération, sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents, d'annuler les créances éteintes, transmises par le service de gestion comptable de Saint-Omer, pour un montant de **3.109,91 €** (budget de l'Eau) de **671,01 €** (budget de l'Assainissement Collectif)

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires de l'article 6542 prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024.

2- SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF- ADMISSION EN NON VALEUR

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'admettre en non-valeur, pour les motifs suivants :

- Jugement clôturant pour insuffisance d'actif la liquidation judiciaire ;
- Insuffisance d'actif et procès-verbal de carence ;
- Décédé ;
- NPAI ; ...

la liste transmise par le service de gestion comptable de Saint-Omer pour un montant de **2.896,54 €** (budget de l'Eau) et **563,03 €** (budget de l'Assainissement Collectif).

Ces charges seront ainsi imputées sur les crédits budgétaires prévus en dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 à l'article 6541.

3- CNAS – ARRET DES COTISATIONS RETRAITES

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical la délibération n° 2016/20 du 8 Janvier 2016 mettant en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} Janvier 2016 et fixant la cotisation annuelle en fonction du nombre de bénéficiaires actifs et retraités.

Monsieur le Président propose de ne plus cotiser pour les retraités.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de ne plus cotiser au CNAS pour les retraités à compter du 1^{er} Janvier 2025.

4- SERVICE EAU – ETUDES DE L'AIRE DE L'ALIMENTATION EN EAU DES CAPTAGES DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet d'études de l'aire d'alimentation des captages sur le territoire du SIDEALF.

Le coût de l'étude est estimé à un montant de 80.000 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

5- SERVICE EAU – ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DE CREATION D'UN FORAGE SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HARGINGHEM – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet d'études préalables aux travaux de création d'un forage sur la Commune de SAINT MARTIN D'HARGINGHEM

Le coût de l'étude est estimé à un montant de 70.000 € HT.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les dispositions présentées et relatives à l'opération citée ci-dessus ;
- SOLLICITE la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au taux maximal en vigueur dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau (PCE) pour la période 2019-2024.

6- SERVICE EAU – ETUDES PREALABLES AUX TRAVAUX DE CREATION D'UN FORAGE SUR LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'HARDINGHEM
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SMAGEAa

La séance ouverte, Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le projet d'études préalables aux travaux de création d'un forage sur la Commune de SAINT MARTIN D'HARDINGHEM
Le coût de l'étude est estimé à un montant de 70.000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du SMAGEAa.

7- DEVELOPPEMENT DE SERVICES NUMERIQUES – DOSSIER FEDER PARTENARIAL

Par délibération en date du 23 décembre 2023, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a validé sa feuille de route pour le développement des services et usages numériques tel qu'attendue par le Conseil Régional des Hauts de France pour le déblocage de financements dédiés.

Cette feuille de route est le fruit d'une longue tradition de partenariat mené depuis le début des années 2000 avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (auparavant quatre intercommunalités), le Conseil Régional, le Syndicat Mixte Fibre Numérique 59/62, puis plus récemment sur des sujets plus spécifiques avec le Syndicat Mixte Lys Audomarois, le Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) et le Syndicat des Eaux de Dunkerque (SED).

Ce partenariat permet aujourd'hui de prévoir le dépôt d'un dossier commun de financement au titre du FEDER 2021-2027 « Smart Territoires » regroupant l'ensemble des partenaires impliqués chacun sur la mise en œuvre d'objectifs et d'outils numériques communs permettant l'amélioration et l'optimisation du service public rendu aux usagers.

Ainsi, la CCPL, engagée dans le déploiement d'outils numériques d'optimisation de la prévention des déchets et de digitalisation des services internes, souhaite solliciter le FEDER pour financer à la fois à hauteur de 60% les investissements nécessaires et également une partie du fonctionnement des outils incluant le financement du temps passé par les agents pendant les deux ans de mise en œuvre du projet.

Dans le cadre du partenariat, et comme il est désormais possible de le faire, la CCPL se propose de porter dans ce même dossier les projets du SIDEALF sur le sujet de la télérelève des compteurs d'eau potable utilisant la technologie bas débit LoRaWAN, cette action contribuant à la mise en œuvre de la feuille de route territoriale sur les outils numériques dits « Smart territoire ».

Il est ainsi proposé d'inscrire ce projet dans le cadre du dossier FEDER qui sera déposé par la CCPL.

Les montants prévisionnels des actions (avant mise en concurrence) pour une mise en œuvre dans les deux ans à venir sont les suivantes (pour un soutien du FEDER à hauteur de 60%, période 05/2024 – 05/2026) :

- Déploiement de la télérelève des compteurs d'eau LoRaWAN sur le Territoire à hauteur de 2 500 compteurs par an sur deux ans (compteurs et accessoires) : 600 000 € HT
- Un prorata du temps passé par les agents en charge de ce dossier sera également intégré au dossier pendant deux ans à hauteur de
 - o 100% d'un ETP technique (pose des compteurs)
 - o 20 % d'un ETP administratif (organisation, commande, facturation)

Il est ainsi proposé au conseil syndical :

- D'autoriser le lancement de ce projet issu de la stratégie territoriale pour le développement des services et usages numériques
- D'autoriser la CCPL à déposer au titre du FEDER 2021-2027 « Smart Territoires » une demande de financement permettant la mise en œuvre du projet ci-dessus dans le cadre d'un dossier de financement commun
- D'autoriser le Président à lancer les procédures de commande publique permettant la mise en œuvre de cette action, démarche nécessaire avant le dépôt FEDER
- D'autoriser le Président à signer la convention partenariale FEDER commune à l'ensemble des partenaires impliqués

- D'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique et financier permettant la mise en œuvre du projet

8- SERVICE EAU – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 de l'Eau sont présentés avec un excédent de clôture d'investissement de 126.360,43 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 2.301.372,96 €.

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 de l'Eau sont votés à l'unanimité des membres présents.

9- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 de l'Assainissement Collectif sont présentés avec un déficit de clôture d'investissement de 646.074,17 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 1.422.842,76 €.

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 de l'Assainissement Collectif sont votés à l'unanimité des membres présents.

10- SERVICE EAU AFFERMAGE – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 de l'Eau Affermage sont présentés avec un excédent de clôture d'investissement de 68.078,60 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 430.150,56 €.

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 de l'Eau Affermage sont votés à l'unanimité des membres présents.

11- SERVICE SPANC – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 du SPANC sont présentés avec un excédent de clôture d'investissement de 25.371,00 € et un excédent de clôture de fonctionnement de 2.179,86 €.

Le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion 2023 du SPANC sont votés à l'unanimité des membres présents.

12- SERVICE EAU – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2023

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 2.177.309,04 €, Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2023		
Résultats antérieurs :	excédent	2.177.309,04 €
Résultats de l'exercice :	excédent	124.063,92 €
Résultats de clôture :	excédent	2.301.372,96 €
Affectation du résultat cumulé		
- Virement à la section d'investissement		103.639,57 €
- Affectation à l'excédent reporté		2.197.733,39 €

13- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2023

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 1.162.880,62 €, Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2023		
Résultats antérieurs :	excédent	1.162.880,62 €
Résultats de l'exercice :	excédent	259.962,14 €
Résultats de clôture :	excédent	1.422.842,76 €
Affectation du résultat cumulé		
- Virement à la section d'investissement		734.074,17 €
- Affectation à l'excédent reporté		688.768,59 €

14- SERVICE EAU AFFERMAGE – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2023

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 430.150,56 €, Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2023		
Résultats antérieurs :	excédent	423.640,18 €
Résultats de l'exercice :	excédent	6.510,38€
Résultats de clôture :	excédent	430.150,56 €
Affectation du résultat cumulé		
- Virement à la section d'investissement		0 €
- Affectation à l'excédent reporté		430.150,56 €

15- SERVICE SPANC – AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE 2023

Le Comité Syndical, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation cumulé à la clôture de l'exercice 2023, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation cumulé de 2.179,86 €, Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE DE L'EXERCICE 2023		
Résultats antérieurs :	excédent	5.587,59 €
Résultats de l'exercice :	déficit	- 3.407,73 €
Résultats de clôture :	excédent	2.179,86 €
Affectation du résultat cumulé		
- Virement à la section d'investissement		0 €
- Affectation à l'excédent reporté		2.179,86 €

16- SERVICE EAU – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 de l'Eau est présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 5.246.500,00 € en section d'exploitation et de 4.577.000 € en section d'investissement.
Le Budget Primitif 2024 de l'Eau est voté à l'unanimité des membres présents.

17- SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 de l'Assainissement Collectif est présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 2.159.000,00 € en section d'exploitation et de 2.352.074,17 € en section d'investissement.
Le Budget Primitif 2024 de l'Assainissement Collectif est voté à l'unanimité des membres présents.

18- SERVICE EAU AFFERMAGE – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 de l'Eau Affermage est présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 511.000,00 € en section d'exploitation et de 444.000,00 € en section d'investissement.

Le Budget Primitif 2024 de l'Eau Affermage est voté à l'unanimité des membres présents.

19- SERVICE SPANC – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Budget Primitif 2024 du SPANC est présenté pour des totaux équilibrés en dépenses et en recettes à hauteur de 22.100,00 € en section d'exploitation et de 27.371,00 € en section d'investissement.

Le Budget Primitif 2024 du SPANC est voté à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES - POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

- En partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, un dossier de demande de subvention « FEDER numérique » sera déposé dans le cadre du développement des « smart territoire ». Le projet consiste à l'acquisition de 5000 compteurs équipés ainsi qu'une participation pour l'installation. La subvention peut s'élever à 60% des travaux (matériel et main d'œuvre). Ce programme sera étalé sur 2 années.
 - Le chantier de construction du nouveau bâtiment suit son cours. Les branchements eau potable et eaux usées sont réalisés. Les travaux de VRD sont démarrés
 - Les travaux de renouvellement de 11 automates eau potable et le pose des compteurs de sectorisation sur le secteur de la Hem sud sont en cours.
 - Les travaux de réhabilitation du château d'eau de Wisques sont en cours.
- Les phases 2 et 3 (modélisation) du schéma directeur eau potable sont terminées. Le rendu est attendu avant l'été.
- Les travaux d'interconnexion entre Remilly-Wirquin et Fauquembergues seront réalisés après la validation par le schéma directeur d'eau potable.
 - Concernant l'étude de vulnérabilité du forage d'Alquines, la phase « terrain » est terminée, un rendu est prévu courant Mai
 - Le dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'agence de l'Eau dans le cadre du plan « Eau »
 - L'étude de zonage du schéma directeur d'assainissement pour les communes d'Affringues, Bayenghem les Seninghem et Remilly-Wirquin est terminée. Une présentation aux 3 Conseils Municipaux sera programmée.

L'ordre du jour épuisé, le Président lève la séance à 20h00.